

IMPORTANT: The following signature block for the 2nd parent should not be included unless requested by the IRB.

Nom du 2e parent/tuteur

Signature du 2e parent/tuteur

Date

Relation envers l'enfant du 2e parent/tuteur

La permission ne peut être obtenue du second parent/tuteur en raison de (veuillez cocher la situation applicable, 45 CFR 46.408):

- Le parent/tuteur est décédé.
- Le parent/tuteur est inconnu.
- Le parent/tuteur est inapte.
- Le parent/tuteur n'est pas disponible.
- Un seul parent a la responsabilité légale des soins et de la garde de l'enfant